

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE SAINT-CLAUDE Département du Jura	MEMBRES					
						<i>Le Maire,</i>
	En exerc.	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	
33						
Compte rendu succinct du CONSEIL MUNICIPAL	Date de la Séance VENDREDI 04 AVRIL 2014 18 h 30					

SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ÉLU LE 30 MARS 2014
ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

-----oo0oo-----

I - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Francis LAHAUT, Maire sortant, ouvre la séance. Il donne les résultats constatés au procès-verbal des élections municipales. La liste conduite par Monsieur Jean-Louis MILLET, "Saint-Claude Avant Tout" a recueilli 2 031 suffrages et se voit attribuer vingt-cinq sièges et la liste "Saint-Claude Ambitieuse et Combative" menée par Monsieur Francis LAHAUT a obtenu 1 927 suffrages soit huit sièges.

Monsieur Francis LAHAUT procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal proclamés élus à la suite du second tour des élections municipales du 30 mars 2014, réunis dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville sur convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Absents ayant donné procuration : néant. Absents excusés : néant. Absents : néant.

M. Francis LAHAUT déclare les conseillers installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- 01 – MILLET Jean-Louis
- 02 – ROBERT Françoise
- 03 – MARTIN Régis
- 04 – PALIERNE Céline
- 05 – MUYARD Jacques
- 06 – ELINEAU Herminia
- 07 – BRULEY Pascal
- 08 – BILLARD Isabelle
- 09 – LAVANNE Harry
- 10 – TARQUINIO Jessica
- 11 – BONTEMPS Michel
- 12 – VINCENT-GENOD Sylvie
- 13 – FAVRE Pierre
- 14 – GOMES Catherine
- 15 – INVERNIZZI Noël
- 16 – REVERT Hélène
- 17 – DUFOUR Michel
- 18 – JOUBERT Catherine
- 19 – GALLASSO Jean-Claude
- 20 – GHENO Annie
- 21 – LUTIC Philippe
- 22 – JOLY Sophie

- 23 – GRANDCLEMENT René
- 24 – GRECARD Chafia
- 25 – VIDAL Claude
- 26 – LAHAUT Francis
- 27 – LAHU Nadia
- 28 – MOURET Alain
- 29 – DARMEY Christiane
- 30 – BROCARD Olivier
- 31 – GONZALEZ Christiane
- 32 – COTTET-EMARD Guy
- 33 – PERRIER-CORNET Anne-Marie

En vertu des dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, le Conseil désigne Madame Françoise ROBERT et Monsieur Régis MARTIN secrétaires de séance.

II - ÉLECTION DU MAIRE

1 – Présidence de l'assemblée

Aussitôt après l'installation des conseillers municipaux, l'assemblée est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal, Madame Hélène REVERT. Elle vérifie que le quorum est atteint et donne lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du CGCT qui régissent l'élection du Maire et des Adjointes.

2- Constitution du bureau de vote

Le Conseil désigne deux assesseurs : Mme Françoise ROBERT et M. Olivier BROCARD.

3 – Déroulement du scrutin

Madame Hélène REVERT recueille la candidature de Monsieur Jean-Louis MILLET. Chaque conseiller municipal est invité à voter au scrutin secret. Il est immédiatement procédé au dépouillement.

4 – Proclamation de l'élection du Maire:

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
bulletins blancs ou nuls : 08
suffrages exprimés : 25
majorité absolue : 13

M. Jean-Louis MILLET ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Maire, et immédiatement installé.

Monsieur Jean-Louis MILLET accepte cette fonction et déclare :

"Je tiens en tout premier lieu à remercier tous les Sanclaudiens et Sanclaudiennes qui nous ont soutenus pour nous confier les destinées de leur ville. Sanclaudiens, notre équipe sera, comme il se doit, à votre service, car elle n'a pas été élue pour elle mais pour vous. Avec nos convictions personnelles représentant un large éventail de sensibilités mais sans aucune affiliation politique, notre équipe municipale est bien avant tout celle des Sanclaudiens et de tous les Sanclaudiens.

Je ne dresserai pas un catalogue d'intentions largement développées pendant la campagne, mais je peux annoncer que notre priorité des priorités sera d'élaborer un partenariat immédiat avec les entreprises et de tirer ensemble dans le même sens pour relancer la dynamique de l'emploi, condition incontournable de la relance économique mais aussi sociale de la ville. Nous savons que la tâche est difficile mais c'est aussi pour cela qu'elle est exaltante. Nous voulons voir nos habitants pouvoir vivre de leur travail et nous ne voulons plus voir nos jeunes devoir désertier notre cité, obligés d'aller gagner leur vie ailleurs.

La campagne est terminée. Si les joutes politiques ou non sont de mise dans ce genre d'exercice, une fois élu on passe à la gestion et ce sont six années de gestion de la ville qui nous attendent. Comme nous l'avons écrit, personne ne possède de baguette magique. Chaque jour sera un combat contre les difficultés quotidiennes qui assaillent familles et entreprises, mais chaque jour nous aurons la même énergie pour faire de notre mieux et tenter d'apporter des réponses aux problématiques que nous rencontrerons.

Soyez assurés de notre volonté, de notre engagement sincère et de notre détermination pour répondre à vos attentes. Une détermination que nous mettrons avec la même foi au service de l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Notre ville et notre Haut-Jura, malgré la crise, malgré les difficultés, ont des atouts formidables qu'il nous faut exploiter. L'un de ces atouts, c'est la qualité des hommes et des femmes qui y vivent et y travaillent dans la secteur privé comme dans les services publics et parmi nos fonctionnaires territoriaux. Je suis résolument optimiste quant à l'avenir. Nous devons tous nous battre et positiver.

Voilà pour l'esprit qui nous anime. Dès lors le moment est venu de passer à l'acte et en conclusion je n'ai qu'une seule chose à dire : "Et maintenant, au boulot !".

M. LAHAUT demande la parole. Il souligne que près de la moitié des électeurs se sont exprimés en faveur de la liste qu'il conduisait. Les conseillers de cette liste qui siègent au conseil forment donc l'opposition. Cependant, aucun sentiment d'injustice, de rancune ou de ressentiment ne les anime. La démocratie s'est exprimée le 30 mars dernier et l'opposition la respectera tout au long des six années à venir.

III - ÉLECTION DES ADJOINTS

1 – Nombre d'adjoints

Le CGCT prévoit que "le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal". L'Assemblée communale de Saint-Claude comprend 33 membres ; ainsi le nombre d'adjoints au Maire est au maximum de 9.

Concernant les adjoints spéciaux dans les communes fusionnées, Monsieur le Maire précise que la législation a évolué. Auparavant les adjoints spéciaux n'étaient pas comptabilisés dans le nombre total des adjoints. Celui-ci étant limité à 9, avec ces nouvelles dispositions la ville ne pourrait disposer que de 4 adjoints délégués. C'est pourquoi le choix a été effectué de déléguer à des conseillers municipaux les tâches précédemment confiées aux adjoints spéciaux ainsi que des délégations pour la Ville dans des domaines précis. Si le terme "adjoint spécial" n'est donc pas maintenu, dans la réalité les mairies annexes et les délégations seront conservées.

Il souligne que, par ailleurs, la frustration des habitants des communes fusionnées, qui ont enfin pu voter pour le Maire de Saint-Claude, s'est effacée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité moins 8 abstentions, fixe à sept le nombre des adjoints au Maire.

2 – Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L. 2122-7-2 du CGCT, modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 art. 29 qui régit l'élection des adjoints.

Monsieur Francis LAHAUT fait remarquer qu'il s'agit pour le Conseil d'élire les adjoints. Les délégations seront confiées par arrêté de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire le remercie de cette précision et explique que les délégations envisagées ont été notées sur la liste des adjoints proposés simplement par souhait de transparence. Juridiquement, en effet, les délégations sont accordées par arrêté par le Maire.

Monsieur Francis LAHAUT indique qu'aucun recours ne sera effectué auprès du Tribunal administratif malgré cette présentation du bulletin de vote pour l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire le remercie et indique que l'apparence du bulletin pourrait être modifiée.

Monsieur LAHAUT confirme que cela n'est pas utile puisqu'aucun recours ne sera introduit à ce sujet.

Le Conseil municipal accorde un délai de trois minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire.

Une liste de 7 candidats est déposée par le groupe "Saint-Claude Avant Tout".

3 – Déroulement du scrutin

Chaque conseiller est invité à voter à bulletin secret. Il est immédiatement procédé au dépouillement du vote :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

bulletins blancs ou nuls : 08

suffrages exprimés : 25

majorité absolue : 13

4 – Proclamation de l'élection des adjoints

La liste conduite par Madame Françoise ROBERT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés : Mme Françoise ROBERT, M. Régis MARTIN, M. Pascal BRULEY, Mme Herminia ELINEAU, M. Jacques MUYARD, Mme Hélène REVERT, M. Michel BONTEMPS.

Les intéressés déclarent accepter d'exercer ces fonctions.

Monsieur le Maire clôt la séance en invitant la Municipalité à participer à la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Rafle du 09 avril 1944.

Il convie également les membres du Conseil municipal à un dépôt symbolique d'une gerbe au Monument aux morts mardi 8 avril à 11 h.

Il informe le Conseil que la prochaine séance se déroulera, sous réserve de confirmation, le jeudi 24 avril 2014 à 18h30.

-----oo0oo-----

La séance est levée à 19h05

Le Maire
Jean-Louis MILLET

